

Rapport de la vice-présidente, région 3

Salutations consoeurs et confrères,

J'aimerais personnellement remercier la consoeur McGee de la section locale 342 et la consoeur Bootsman de la section locale 458 pour m'avoir fourni de l'information et prêté assistance dans la préparation de ce rapport.

Depuis notre dernier congrès du COPE SEPB, les sections locales de la région 3 ont connu de nombreux hauts et bas, au fédéral comme au provincial.

Projets de loi 5 et 6

Services essentiels

Octobre 2013 – La Cour suprême du Canada accepte d'entendre l'appel en matière constitutionnelle de deux lois du travail saskatchewanaises adoptées en juin 2008 – le projet de loi 5, la Loi sur les services essentiels des services publics, et le projet de loi 6, la Loi qui amende la Loi sur les syndicats. En décembre de 2013, le gouvernement de la Saskatchewan introduisait des amendements à la loi sur les services essentiels différents de ceux qui touchaient la loi d'il y a six ans et qui avaient été contestés devant les tribunaux.

30 janvier 2015 – la Cour suprême du Canada décidait que la Loi sur les services essentiels des services publics de la Saskatchewan contrevenait à l'article 2 de la Charte des droits et libertés. La Cour déclare que la faculté pour les employés du secteur public de cesser collectivement le travail est une composante nécessaire du processus par lequel ces salariés peuvent continuer de participer véritablement à la poursuite de leurs objectifs liés au travail. Ce rôle crucial en matière de négociation collective explique que le droit de faire grève est un droit constitutionnellement protégé par l'article 2 de la Charte. La Cour a de plus déterminé que la violation de l'article 2 ne correspondait pas à une entrave raisonnable qui puisse se justifier en vertu de l'article 1 de la Charte, et que donc la loi était inconstitutionnelle. Cette décision est historique en matière dans le droit du travail canadien, puisque c'est la première fois que la Cour suprême du Canada détermine de façon explicite que les activités de grève sont protégées en vertu de l'article 2 de la Charte.

La Loi sur l'emploi de la Saskatchewan

Le mardi 29 avril 2014, la Loi sur l'emploi de la Saskatchewan était proclamée. Parmi les principaux points de la réglementation, on retrouve : l'indexation du salaire minimum pour mieux protéger les travailleurs au salaire minimum et une meilleure prévisibilité accordée aux propriétaires d'entreprises de la province. Il existe maintenant des modifications aux arrangements de travail permettant aux employeurs et aux employés de s'entendre sur une moyenne d'heures de travail portant sur une, deux, trois ou quatre semaines. Le maximum quotidien sur lequel il est possible de s'entendre avant les heures supplémentaires est de 12

heures. De même, tout en maintenant la semaine de travail de 40 heures, deux réaménagements de travail sont permis par la législation, soit huit heures par jour pour une semaine de travail de 5 jours ou 10 heures de travail pour une semaine de travail de quatre jours. Les banques de temps permettant à l'employeur et à l'employé ou un groupe d'employés de s'entendre sur la création d'une banque de temps pour les heures supplémentaires travaillées. Les stagiaires se verront désormais reconnaître les mêmes droits et les mêmes obligations que les autres employés. Deux jours de repos sont toujours prévus pour les employés du secteur du commerce de détail qui sont à l'emploi d'un établissement de plus de 10 employés et qui travaillent vingt heures et plus par semaine. Lorsque possible, l'un de ces deux jours de repos doit être le samedi ou le dimanche. Les exigences imposées au comité de santé et sécurité du travail en matière de production de comptes rendus de réunion au ministère ont été retirées et les employeurs doivent dorénavant conserver ces comptes rendus sur les lieux de travail. Quelques-uns des exemples les plus frappants de modification portent sur le champ d'application et les superviseurs. Telle qu'actuellement rédigée, la loi saskatchewanaise sur l'emploi pourrait potentiellement signifier que des milliers de personnes en Saskatchewan ne pourraient plus être membres de leur organisation, et que des milliers d'autres ne pourraient plus exercer leur droit constitutionnel de se syndiquer.

Les élections fédérales –

Après avoir été absents de la Chambre des communes pendant plus d'une décennie, les néo-démocrates réussissaient à gagner trois sièges en Saskatchewan. La candidate Sheri Benson, une PDG de Centraide, du NPD a remporté Saskatoon-West, l'économiste syndicale Erin Weir gagnait Regina-Lewvan et la vaste circonscription de Desnethe-Missinippi-Churchill River était remportée par Georgina Jolibois, qui a été mairesse de La Loche durant 4 mandats. Les partisans du NPD à Régina oscillaient entre la jubilation et la déception alors que Weir et le candidat conservateur s'échangeaient la tête jusqu'à presque minuit. Weir a finalement remporté la course avec 143 voix de majorité.

Élections provinciales

Les élections ont été pour la consœur Bootsman du COPE 458 une victoire. Le mardi 5 mai 2015, une nouvelle page d'histoire s'écrivait en Alberta. Le nouveau parti démocratique d'Alberta était élu pour former un gouvernement majoritaire avec la nouvelle chef du parti Rachel Notley. Pour la première fois de son histoire le NPD forme le gouvernement et a chassé les progressistes-conservateurs, qui ont déboulé au troisième rang. Les progressistes-conservateurs avaient gagné chacune des élections provinciales depuis leur élection en 1971, les consacrant le parti le plus longtemps au pouvoir dans l'histoire canadienne. L'Alberta devenait une province en 1905 et il s'agit ici du quatrième changement de gouvernement depuis. Le résultat final est un virage historique où le NPD a remporté 53 sièges, alors qu'il n'en détenait que 4, se créant une solide majorité. Cette victoire écrasante et inattendue du NPD aux élections provinciales a ébranlé le monde politique canadien.

Brad Wall has a dilapidé les fonds de la province. Il s'est même servi de la caisse des mauvais jours même si le temps était au beau fixe. Nous, les gens de Saskatchewan, ne pouvons plus nous permettre encore 4 ans de ce régime. Il faut stopper le gaspillage et utiliser les fonds pour régler et investir dans des domaines qui nous tiennent tous à cœur comme la santé, les soins des aînés et l'éducation pour rendre la vie de la classe moyenne et des familles plus vulnérables un peu plus facile.

Lorsque les citoyens de Saskatchewan iront voter le 4 avril, ils auront l'occasion de choisir parmi un nombre record de candidats. D'après Élections Saskatchewan il y aurait 268 candidats représentant six partis politiques enregistrés. Bien que l'Assemblée n'accueille que 61 personnes, ce nombre record de candidats participant aux élections est une claire indication de la santé de notre démocratie provinciale. Nous avons l'équipe NPD la plus pro-syndicat et diversifiée jamais vue en Saskatchewan.

Femmes : 51 %

Autochtones : 13 %

Minorités visibles : 10 %

Candidats vivant avec un handicap : 3 %

Age moyen : 43 ans

Candidats de moins de 40 ans : 44 %

Candidats de moins de 30 ans : 16 %

Je suis fière de dire que nous avons deux membres du COPE Local 397 qui se présentent à ces élections, la consoeur Gloria Patrick dans Regina Walsh Acres et le confrère Brett Estey dans Regina Rochdale.

La consoeur Mcgee, présidente du COPE Local 342 rapporte que plus on se rapproche des élections provinciales au Manitoba, plus on s'attend à ce que le gouvernement change après 15 ans de règne du NPD. Une analyse sur les intentions de vote des électeurs se basant sur les derniers résultats de sondage a été récemment publiée. Selon cette projection, les progressistes conservateurs (PC) récolteraient 45 % des votes, ce qui se traduirait par un gain de 45 sièges ce qui est suffisant pour former un gouvernement majoritaire. Pour leur part, les libéraux et le NPD sont nez à nez dans les intentions de vote. Il importe de noter que la popularité des chefs du NPD et des libéraux est moins élevé que celui récolté par leur parti respectif. Toutefois, pour le moment, un gouvernement conservateur obtient plus d'appui. Cet appui s'explique d'abord en raison du faible taux de popularité de la direction du NPD et des disputes internes du parti NPD de la dernière année. Les élections étaient déclenchées le 16 mars 2016 et la campagne électorale qui a suivi a duré 34 jours. Le scrutin se tiendra le 19 avril 2016.

COPE Local 342 représente actuellement onze membres à l'emploi du caucus du NPD et cinq autres employés du NPD provincial. S'il y a changement de gouvernement, ces seize postes syndiqués avec le COPE pourraient en souffrir.

Violence conjugale

Le Manitoba est la première juridiction au Canada à avoir accordé avec l'adoption du projet de loi 8 aux victimes de violence conjugale le droit de s'absenter du travail sans risque de perte d'emploi. Cette loi prévoit un congé pour cause de violence conjugale payé, offrant ainsi aux victimes de violence conjugale une protection de revenu et la sécurité d'emploi si ces personnes devaient s'absenter du travail pour gérer les situations de violence dans lesquelles elles sont plongées.

COPE Local 397 se servira de certaines des dispositions contenues dans cette loi pour ses prochaines négociations.

Privatisation

Depuis ces dernières années, la Saskatchewan a poursuivi la privatisation de ses services. Le *Saskatchewan Party* ne s'est pas gêné pour adopter l'idée de la privatisation. Le lundi 16 novembre 2015, 19 346 pétitions étaient livrées au parlement provincial. Les citoyens saskatchewanais ont signé en ligne et en personnes les pétitions contre la privatisation. La campagne *Own It campaign* et la fédération des travailleurs de la Saskatchewan ont recueilli 17 247 pétitions signées qui ont été remises au parlement pour l'inviter à mettre fin à son coûteux et périlleux programme de privatisation. Le gouvernement a effrontément vendu plusieurs sociétés d'état, il a privatisé des aqueducs, les services de buanderie hospitaliers, les services de cafétéria des établissements correctionnels, les IRM et il a même construit des écoles privées et une prison privée. L'appui large qu'a recueilli la campagne de signatures démontre que la privatisation n'est pas au goût des gens en Saskatchewan. Cette campagne de signatures est l'une des plus importantes jamais menées en Saskatchewan. Elle démontre que les citoyens de Saskatchewan veulent un investissement dans leurs sociétés d'état et dans les services publics et non pas la vente des biens de l'état à des intérêts extérieurs à la province.

Brad Wall a dilapidé les fonds de la province. Il s'est même servi de la caisse des mauvais jours même si le temps était au beau fixe. Nous, les gens de Saskatchewan, ne pouvons plus nous permettre encore 4 ans de ce régime. Il faut stopper le gaspillage et utiliser les fonds pour régler et investir dans des domaines qui nous tiennent tous à cœur comme la santé, le soins des aînés et l'éducation pour rendre la vie de la classe moyenne et des familles plus vulnérables un peu plus facile.

Les griefs

Depuis juin 2013, la section locale 342 a déposé 25 griefs portant sur les tactiques d'intimidations de l'employeur au travail. 23 de ces griefs ont été réglés sans avoir recours à l'arbitrage.

Négociations

Le COPE 397 a présentement trois conventions collectives qui arrivaient à échéance en 2015. Des échanges et des discussions ont eu lieu sur des propositions. Trois autres conventions collectives arriveront à échéance en 2016.

En Alberta, des conventions collectives signées avant le vent de changement ont procuré aux membres des avantages qui ne sont plus disponibles aujourd'hui. Et pourtant, notre économie est si instable à l'heure actuelle qu'il est difficile de planifier l'avenir. La vigilance sera de mise lorsque les employeurs auront recours à des manœuvres de compressions, de réorganisation et de licenciements. La consœur Bootsman dit que la seule chose qu'elle peut dire à propos de l'Alberta, c'est WOW ! – les changements percutants qui s'effectuent sur les plans économique et politique sont légion. Les récentes hausses dans les prix du pétrole offrent un peu d'espoir. Nous sommes toutefois des personnes inventives, déterminées à faire de notre mieux.

Participation des membres

La consœur Bootsman affirme qu'en Alberta, l'économie est passée du boom au déclin. La planification de la relève syndicale pourrait s'avérer une stratégie de développement très utile pour amener nos membres, nos délégués et nos dirigeants à une participation, de militantisme, de motivation et de compréhension accrues à tous les niveaux. Notre force vive dépend de la formation syndicale pour nos membres en leur offrant des chances de prendre de l'expérience.

Le COPE 397 déploie aussi des efforts pour augmenter la participation des membres. Nous avons donné un cours d'introduction au travail de délégué syndical et un cours plus avancé récemment. Nous apprenons à nos délégués à devenir la première ligne auprès des membres. Nous les encourageons à diffuser l'information aux membres et nous leur montrer à parler aux membres des affaires syndicales et des objectifs que nous nous efforçons d'atteindre. Nous voulons que nos délégués soient plus résolus et nous envisageons organiser des réunions régulières avec eux pour maintenir une solide participation.

LGBT

En Alberta, la question des droits des LGBT au sein des écoles suscitent beaucoup de questions. Surveillez les prochaines journées de Fierté dans votre collectivité. De nouvelles directives du ministère de l'Éducation de l'Alberta diffusées récemment prévoient des politiques obligatoires en matière de LGBT dans les écoles albertaines.

Nous savons que les écoles ayant des alliances entre gais et hétérosexuels (*Gay Straight Alliances (GSAs)*) forment des milieux plus équilibrés du fait d'un respect plus solide de la diversité. Un projet de loi privé a été présenté en avril 2015. Le gouvernement du premier ministre Wall de la Saskatchewan bloque le projet de loi en appui au GSA dans les écoles. Si cette loi était adoptée, les étudiants n'auraient pas peur d'être rebutés s'ils demandent une GSA. Certains de ces étudiants vivent une période difficile, et ils ne devraient pas à devoir faire preuve de leadership et d'avoir à amorcer la lutte pour la reconnaissance de leurs droits et les droits des autres étudiants dans leur école. En accordant à tous les étudiants le droit de

demander et d'avoir une GSA, le législateur s'assure que c'est lui qui fait montre de leadership et ne laisse pas aux enfants le fardeau d'avoir à le faire eux-mêmes.

Résumé

De quoi l'avenir a-t-il l'air pour les provinces des Prairies ? Qu'est-ce qui nous attend ? Je vois du travail acharné, du dévouement et de l'engagement de la part de nos dirigeants élus, de nos délégués et de nos membres.

Nous déployons nos efforts pour une plus forte participation de nos membres. Nous voulons augmenter la participation avec des comités, les délégués et la formation.

Nous savons que le gouvernement cherche à détruire les syndicats. Les sociétés appartenant et contrôlées par l'état comme la SGI ont été créées pour rendre la vie plus abordable pour les citoyens de notre province. Nous poursuivrons notre travail pour mettre fin à la privatisation des services publics et des sociétés d'état. Et pour y arriver, tous les syndicats des sociétés d'état mettent l'épaule à la roue pour former un front commun en opposition à la privatisation. Nous tiendrons des manifestations contre la privatisation et pour protéger les droits des travailleurs.

Tout ce qu'on entend, c'est que ce gouvernement n'a plus un sous vaillant ! Si tel est le cas, que dire alors de notre pouvoir de négocier des salaires décents et de meilleurs avantages ? Il ne restera que bien peu d'argent pour nos membres. Lorsque nous commencerons les négociations, il nous faudra protéger les dispositions de nos conventions collectives et tenter de bonifier des conventions collectives. Il nous faut la sécurité d'emploi !

Tous les syndicats doivent ensemble faire front pour les droits de nos consoeurs et confrères. Quand arrive le moment où aucune entente n'est possible et que la seule option reste la grève pour obtenir un salaire décent, des avantages et des dispositions contractuelles, nous marcherons fièrement à leurs côtés sur les lignes de piquetage.

Je ne veux pas me faire prophète de malheur, mais nous pouvons faire la différence. Il est vraiment évident que nous ne sommes pas à court de défis mais avec une solide action politique, avec de l'éducation et de la solidarité, nous pouvons faire changer les choses !

Merci !

Salutations solidaires

La vice-présidente, région 3

Kim Wilson